

*L'ajournement*

Manitoba nous porte à croire au chiffre effarant de 57,200 Canadiens aînés qui reçoivent de mauvais traitements.

Un dixième de ces personnes vivent en institution, alors que deux tiers d'entre elles vivent chez leurs parents en famille.

Puisque beaucoup de personnes âgées n'ont pas la possibilité ou les ressources pour vivre d'une façon autonome, elles demeurent dans la famille et finissent par avoir à compter sur les membres de celle-ci pour leurs soins, mais même dans les meilleurs cas une telle situation peut créer des tensions pour tous et la situation peut parfois devenir explosive. Bien qu'il soit connu que l'abus à l'endroit des personnes âgées peut avoir lieu dans les institutions, ceux qui s'en préoccupent ont fait porter plus d'importance aux abus au sein de la famille alors que l'on rencontre le plus de résistance à admettre les faits et où la honte ou la peur de représailles est le facteur primordial. La personne âgée peut penser qu'il n'y a personne vers qui elle pourrait se tourner pour régler ses problèmes ou prendre soin de ses intérêts. Il y a plusieurs remèdes à cela, et avec l'appui financier et expert du gouvernement du Canada, les autorités provinciales, de même que les organismes non gouvernementaux, s'impliquent de plus en plus à trouver des réponses à ce problème.

Par le biais des programmes de partage de coûts de santé, des fonds sont mis à la disposition des services communautaires pour permettre aux personnes âgées de rester dans leur logement plus longtemps et d'éviter une «institutionnalisation» prématurée, ou encore de permettre à ceux qui en prennent soin dans la famille de bénéficier de périodes de repos. Ces services comprennent de nombreux éléments comme les services de soins à domicile, les popotes roulantes, les services de garde de jour pour adultes ainsi que les services de repos orientés vers ceux qui fournissent les soins aux personnes âgées. D'autres programmes, tel le programme Nouveaux Horizons, permettent de tirer parti au maximum des capacités et des occasions qu'ont les aînés de mener une vie normale, en favorisant les contacts sociaux et une grande variété d'activités communautaires.

Grâce aux divers programmes de recherche et de démonstration du ministère, il est possible de répondre de façon positive à des projets concernant tous les aspects de la prévention ou de l'élimination des mauvais traitements infligés aux personnes âgées dans la famille, ainsi qu'à des projets visant à définir des moyens pratiques d'apporter des réponses au niveau communautaire, y inclus l'éducation et la formation.

Notre gouvernement est déterminé à ce que toute forme d'abus d'une personne par une autre soit l'objet de mesures de prévention, de protection et de traitement.

● (1800)

*[Traduction]*

L'ENVIRONNEMENT—LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS. B) LA POSITION DU CANADA

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour reprendre une question que j'ai posée hier au ministre de l'Environnement (M. McMillan) au sujet du rapport sur les pluies acides publié récemment par les deux envoyés spéciaux, M. Davis pour le

premier ministre du Canada (M. Mulroney) et M. Lewis pour le président des États-Unis.

J'ai demandé au ministre de l'Environnement de donner son avis au sujet du rapport et d'aller encore plus loin en confirmant ce que moi-même et bien d'autres considérons comme étant la position du Canada puisque, selon moi, cette position n'a pas été maintenue dans le rapport. Selon cette position, il faut prendre dès maintenant des mesures pour réduire les émissions de pluies acides aux États-Unis. Je n'ai pas été entièrement satisfait de la réponse donnée par le ministre de l'Environnement et je voudrais expliquer à la Chambre pourquoi, à mon avis, l'étude menée par les envoyés a été si décevante.

A un moment donné, moi-même et d'autres membres du comité spécial de la Chambre sur les pluies acides avions espéré que le rapport présenté par MM. Davis et Lewis ferait deux choses, c'est-à-dire qu'il reconnaîtrait que les pluies acides constituent un grave problème de pollution pour les deux pays, ce que le rapport a fait, et qu'il demanderait que le gouvernement américain prenne des mesures pour réduire les pluies acides qui nous viennent des États-Unis.

Une rumeur a couru voulant que M. Lewis recommande l'adoption d'un train de mesures de un milliard de dollars. Cette somme ne semblait pas suffisante à l'époque. Il faudrait dire plutôt qu'elle était loin de suffire, mais je considérais que c'était au moins un premier pas très important en ce sens que c'eût été une mesure concrète. Or, nous avons eu droit plutôt à une recommandation proposant une période de cinq ans pour effectuer des recherches facultatives sur le développement de nouvelles technologies pour maîtriser les pluies acides. Rien n'assure que ces recherches seront effectuées parce qu'il faudrait que les industries américaines, à l'origine des pluies acides, fassent preuve d'un esprit de collaboration remarquable. On ne peut prévoir leurs réactions. Elles n'ont guère été positives jusqu'ici et nous n'avons aucun motif de croire qu'elles s'amenderont du jour au lendemain à cause de ce rapport.

Je trouve que le gouvernement fait tout un plat à partir de pas grande-chose. C'est fort compréhensible de sa part, car il veut tirer le meilleur parti possible d'une situation déplorable. Mais il n'en demeure pas moins que le position du Canada est plus fragile que jamais. Elle a été affaiblie au sommet de Québec lorsque le premier ministre a déclaré, en termes ronflants, que les pluies acides étaient un problème majeur et qu'il prendrait des mesures pour le résoudre. Les émissaires ont accepté qu'une étude d'une durée d'un an soit entreprise. Nous avons subi une autre défaite puisque notre émissaire a convenu que les pollueurs américains aient encore cinq ans pour réfléchir. C'est tout à fait inacceptable si l'on considère que les techniques de contrôle des pluies acides existent déjà. Ces techniques sont accessibles.

● (1805)

Si M. Davis n'a pu convaincre M. Lewis qu'il fallait mettre en œuvre ces techniques immédiatement, il aurait dû au moins rédiger un rapport séparé. D'après les entretiens que nous avons eus avec les deux émissaires, M. Davis avait ce choix. Ce rapport séparé lui aurait permis de faire valoir la position canadienne, à savoir que des mesures s'imposent immédiatement.